

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

DU Relais Petite Enfance

« CABRIOLES »

PRESENTATION

Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement appelé Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu gratuit, d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des gardes d'enfants à domicile.

Cet équipement est géré par la Communauté De Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord (CDC LRPP), agréé et soutenu par la CAF.

Il se situe dans la maison petite enfance « CABRIOLES » de Montbron, où se situe également le lieu d'accueil enfants/parents et le multi-accueil.

Le Relais Petite Enfance répond au public suivant :

- les assistant(e)s maternel(le)s agréés ou futures assistant(e)s maternel(le)s résidant dans la communauté de commune (CDC),
- les gardes à domiciles de la CDC,
- les parents ou futurs parents employeurs d'assistants maternels,
- Tous parents à la recherche d'un mode d'accueil (collectif, familiale, à domicile...),
- les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un assistant(e) maternel(le).

Les assistant(e)s maternel(le)s ainsi que les gardes d'enfants à domicile des parents indépendants sont prioritaires sur les temps d'accueil collectifs.

Pour participer aux Temps d'Accueil Collectifs, les assistants maternels doivent exercer sur l'une des 15 communes suivantes : Charras, Ecuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Mainzac, Marthon, Montbron, Moulins-sur-Tardoire, Orgedeuil, Rouzède, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Sornin, Souffrignac, Vouthon.

Les assistant(e)s maternel(le)s/gardes d'enfants à domicile sont responsables des enfants qui leurs sont confiés. Ils doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle et s'être assurés de l'autorisation des parents aussi bien pour la fréquentation du relais que pour le déplacement dans leur véhicule.

A cette fin, une feuille d'autorisation parentale pour la venue de chaque enfant devra être remise à l'animatrice, ainsi qu'une autorisation parentale pour l'utilisation des photos.

De plus, un règlement de fonctionnement consultable sur le site <https://www.rochefoucauld-perigord.fr> pourra être remis aux parents sur demande ou par l'intermédiaire du professionnel afin qu'ils puissent prendre connaissance des objectifs du relais.

Aussi, pour le recueil informatif des données personnelles sur le logiciel utilisé par la CDC, conformément à la loi RGPD, une fiche de consentement devra être complétée par les professionnels et les parents.

LES MISSIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

Le RPE a pour principal objectif l'amélioration qualitative de l'accueil du jeune enfant, pour cela 2 missions lui sont confiées :

- Etre un lieu de rencontres entre professionnels de la petite enfance qui contribue à la professionnalisation du métier d'assistant(e)s maternel(le)s par une réflexion sur leurs pratiques et une réactualisation des connaissances.
- Etre un lieu d'informations au service des parents et des professionnels de la petite enfance (assistant(es) maternel(le)s et gardes à domicile).

DEROULEMENT DE L'ACCUEIL

1. Le rôle de la responsable du relais

Elle facilite les échanges, les rencontres entre assistants maternels et parents.

Elle est à l'écoute de chacun et peut exercer une fonction de médiation entre parents et assistants maternels.

Elle répond aux questions, renseignements des assistants maternels que ce soit au sujet de leurs droits, obligations ou de toute question sur le développement de l'enfant. Pour cela, elle se tient informée de l'actualité du statut des assistants maternels.

Elle encourage les pistes de réflexion sur l'accueil du jeune enfant, propose des documents.

Elle est soumise au secret professionnel et est garante du respect du règlement de fonctionnement.

2. Le rôle des professionnels (assistant maternel et garde d'enfants à domicile)

Ils sont responsables des enfants qui leurs sont confiés.

Ils accompagnent l'enfant dans leur jeu et l'aident à établir des relations avec les autres, à expérimenter de nouvelles choses tout en lui assurant une sécurité affective.

Ils participent activement au déroulement des séances (mise en place, déroulement des activités, rangement).

Ils échangent sur leurs expériences, leurs pratiques dans le respect de tous (parent, enfant, collègues). La priorité reste l'accompagnement des enfants, des moments d'échanges pourront être organisés hors temps de présence des enfants.

Ils sont soumis au secret professionnel.

Ils expriment leur souhait, sont à l'initiative de projets, d'activités pour les séances.

Ils acceptent de respecter le règlement de fonctionnement.

3. Les parents

Lors des permanences, ils ont accès aux informations administratives, à la liste des assistant(e)s maternel(le)s.

Ils sont invités à participer selon leur disponibilité aux événements organisés par le RPE.

CADRE GENERAL DU RELAIS

Le RPE est ouvert 2 jours par semaine répartis en :

- 2 demi-journées d'accueil des enfants et des assistants maternels : le mercredi et le jeudi de 9h à 12h
- 2 demi-journées de permanence pour recevoir les parents et les assistantes maternelles en recherche d'information : le jeudi de 13h à 18h et le mardi de 16h à 19h.

Sauf exception, le RPE sera fermé les 3 dernières semaines d'août et pendant les vacances de Noël et une semaine sur certaines petites vacances.

Pendant certaines fermetures, les parents et professionnels pourront rejoindre le Relais petite enfance itinérant du secteur nord de la CDC.

Pour le bien être du groupe, il est préférable de ne pas dépasser 6 assistant(e)s maternel(le)s par séance.

Pour cela, les assistant(e)s maternel(le)s peuvent venir une fois par semaine au RPE en choisissant le mercredi ou jeudi en fonction des effectifs.

A partir de 9h30, un café est proposé aux assistants maternels et un petit goûter aux enfants (fruits, confiture, gâteaux...). Le goûter est emmené par les assistant(e)s maternel(le)s à tour de rôle. Cabrioles fournit le café. Ce moment convivial permet un échange

Les enfants investissent l'activité de leur choix. Les adultes sont là pour accompagner les enfants dans leur jeu.

PROJET D'ACTIVITE

Dans le cadre des activités menées, la responsable du Relais pourra être amenée à photographier ou à filmer les enfants. Les photos ne seront utilisées que pour un usage interne au service. Seule la responsable du Relais est autorisée à prendre des photos des enfants. Les assistant(e)s maternel(le)s peuvent uniquement prendre des photos des enfants qu'ils accueillent mais de manière raisonnée, l'important étant de profiter du moment présent.

Dans le cadre du projet pédagogique, des sorties pourront être organisées (bibliothèque, école...).

Afin que les compétences des assistant(e)s maternel(le)s profitent à tous, ceux qui le souhaitent pourront proposer et mener une activité de leur choix. Le matériel nécessaire à l'activité sera mis à disposition par le RPE (selon les possibilités et le stock).

Par ailleurs, pour le plaisir et l'éveil de l'enfant, les jeux symboliques, motricité et transvasement seront favorisés. Les enfants et les adultes devront donc être habillés avec des vêtements simples, pratiques, qui ne craignent pas d'être salis.

De même, dans les activités, l'enfant est laissé libre de sa réalisation sans recherche du « beau » ou de productivité. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant mais l'accompagne dans ses explorations.

VIE EN GROUPE

L'assistant(e) maternel(le) devra emmener tout le nécessaire de l'enfant (nécessaire pour le change, doudou...).

Pour le bon déroulement des temps d'accueil, quelques règles seront mises en place :

- Les enfants tout comme les adultes se respectent les uns et les autres. Tout comportement agressif de l'enfant (tapes, bousculades) sera repris par des explications verbales.
- Les adultes accompagnent l'enfant dans son jeu.
- Il est important que la parole qui circule au sein du groupe y soit préservée et respectée
- A la fin de la séance, chacun (enfants et adultes) est invité à participer au rangement des jouets
- Pour la tranquillité de tous, les téléphones portables seront dans le couloir ou dans la pаниère dédiée à cet usage
- Les chaussures seront enlevées pour rentrer dans la salle
- Le parc est réservé aux bébés, les plus grands y ont accès en respectant les plus petits
- La venue au relais implique l'acceptation et le respect du règlement intérieur de la part du professionnel et des familles.